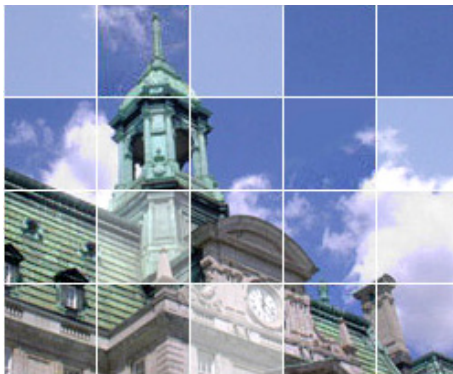


Le ote de confiance




JEUNE
CONSEIL
DE MONTRÉAL

Le vote de confiance — Vol XXVIII, numéro 3 — Samedi 23 janvier 2010 — Montréal

Une commission tolérante

Eugénie Lépine-Blondeau
ÉDITEUR

Ceux qui croyaient s'ennuyer au JCM cette année ont été bien déçus en participant à la commission sur la décriminalisation de la prostitution. Le débat fut franchement intéressant et bien que les opinions différaient plus souvent qu'autrement, les arguments soulevés par chacun ne servaient qu'à renforcer l'idée des autres. Sincèrement bravo à tous ceux qui y ont participé, contribuant fortement à rendre ce projet de règlement encore plus émoustillant.

La commission a donc énormément servi à l'avancement, à la concrétisation et, disons-le, à la cohérence du projet qui, présenté sous vos yeux, contient beaucoup plus de « jus » pour les assoiffés de débat. Lorsqu'une telle bataille est engagée, il faut s'assurer que les causes en valent la peine et, surtout, que l'on s'attaque au bon adversaire. Heureusement, en cours de route, le projet de règlement s'est finalement consacré au bon combat : celui de la sécurité non pas — seulement — des clients, mais



La commission sur les maisons de tolérance a traité du sujet avec une aisance impressionnante.

celle renforcée des travailleurs du sexe. Enfin! on s'est penché, concrètement et assez réalistement, sur les moyens d'atteindre le « bien-être », la « quiétude » et, encore une fois, la sécurité adaptés aux réalités des prostitués. À cet effet, l'article 3 du projet de règlement concernant la gestion et l'imposition d'un règlement interne non développé a été abrogé et remplacé par un article proposant des mesures confortables et explicites. À la suite de la discussion, des mesures salariales équitables ont été adoptées, la prévention de transmission d'ITSS

(Infections transmissibles sexuellement et par le sang) a été renforcée, et une meilleure gestion des « horaires de travail » a été engagée. Bon! Le projet a finalement intégré à ses résolutions les gens pour qui il a été créé à la base..! Par après, la commission a continué sur une lancée plus technique et assez calme, jusqu'à ce que de véritables confrontations d'opinion et d'interprétation aient eu lieu. Entre autres, deux amendements ont été proposés entraînant un débat jubilant qui devrait se poursuivre dans la Salle du Conseil. Vous voulez être au par-

fum? Alors que l'article 10 vise à protéger l'anonymat des clients en interdisant formellement l'usage d'enregistrement sonore et/ou visuel, le conseiller Kamandan a proposé d'aller en sens inverse, c'est-à-dire favoriser une telle surveillance afin de renforcer davantage la sécurité des travailleurs du sexe. Question éthique nous disions. Également, un amendement déposé par le conseiller —absent— Gravel suggérait l'abrogation de la deuxième partie de l'article 37 qui stipule que « dans un souci de transparence », une maison de tolérance affichant son permis d'exploitation doit, du coup, aussi afficher « une liste de prix des services qu'il vend ». Ah! Quoi? Est-ce que de cette façon on normaliserait les pratiques et les prix? D'une telle manière que si Natasha ne veut pas faire de sexe anal mais qu'il y a un prix pour cette pratique, elle se doit forcément de l'obéir? La question quant à l'autonomie, la force décisive et l'indépendance que l'on cherche tant à rendre aux prostitués se termine par un inévitable *statu quo*.

J'oserais dire non

Eugénie Lépine-Blondeau
JOURNALISTE

Gros dilemme. Gros gros dilemme. Le projet de règlement sur la prostitution qui vous sera présenté dans quelques instants concerne un sujet délicat, un sujet éthique qui touche tous les domaines d'une société.

La question peut facilement être abordée sous l'angle de la philosophie, du droit de l'homme, du droit constitutionnel, de l'économie, de la politique, de la sociologie (!), de la santé, de la psychologie, nommez-les! Et c'est justement la raison pour laquelle il est difficile de prendre véritablement part dans un tel débat. Les enjeux sont énormes et les détails, souvent oubliés ou carrément ignorés, permettent cependant sans aucun doute d'ajouter des éléments incontournables à la problématique.

À bien réfléchir, je conclus. Bien que le projet de règlement ait été conçu de manière honnête afin de s'attaquer à un problème bien réel de la société québécoise, je ne crois pas que les solutions proposées sont véritablement adéquates. Je suis, pourtant, une éternelle optimiste et je suis de ceux qui croit habituellement qu'un petit pas, c'est mieux que rien du tout.

Pourtant, dans ce cas-ci, considérant que les résolutions adoptées ne répondent pas suffisamment au problème, je préférerais tout recommencer à zéro que de voter pour un projet de règlement qui ne ferait qu'alléger la conscience de la ville et de ses citoyens. Pardonnez-moi,

mais dans ce projet de règlement, on fait fi de la réalité morbide des prostitués. On oublie trop souvent que la prostitution est intrinsèquement liée à la consommation de drogues, à la traite outrancière des femmes — plus souvent, à la violence, à la dégradation, au crime organisé et à la violation des droits humains. En décriminalisant la prostitution, on fait des proxénètes des businessmen, des hommes d'affaires prospères et honnêtes. Alors que fondamentalement, s'il-vous-plaît, pouvons-nous réellement, en toute conscience, accepter ce fait?

Bien sûr, les gens en faveur de cette légalisation affirmeraient le contraire; c'est-à-dire que c'est justement pour contrer le crime organisé et le proxénétisme. Mais en pratique, les bordels illégaux finissent tout de même par dépasser les maisons de tolérance. Le commerce du sexe ne devrait pas être une industrie légiférée. Il ne faut pas la décriminaliser. Mais bien procéder à la criminalisation de ceux qui la fructifient. Je sens encore mes entrailles animés d'un volcan bouillonnant, mais je terminerais tout de même par ceci.

Que l'on soit féministe ou non, le monde se livre tout de même depuis des décennies à une égalité des sexes, à une égalité des humains. Dans le cas où ce serait légal que les hommes puissent acheter et exploiter des femmes — et des juvéniles, disons-le — il est difficile d'espérer l'égalité entre les hommes et les femmes.

La porn

Robert Liu
ÉDITEUR

Le développement impressionnant du monde de l'Internet a permis l'explosion de l'industrie de la pornographie. De nos jours, c'est l'économie (principalement illégale) de plusieurs milliards de dollars. La pornographie peut se définir, de façon grossière, comme étant l'utilisation de la sexualité en vue de produire un film/image/livre.

M'inspirant du discours Catherine A. Mackinnon, une féministe américaine de renom, la liberté négative liée à la consommation de la pornographie entraîne une diminution des libertés positives de la femme. Définissons d'abord quelques termes difficiles. J'entends par liberté négative la liberté qui naît de l'absence de contrainte. En ce sens, la liberté d'expression constitue sans doute la liberté négative fondamentale. J'entends par liberté positive la liberté qui naît de la maîtrise de notre vie. Ainsi, plus nous sommes libre dans nos choix, plus on est libre positivement. Ce genre de liberté n'est possible qu'avec la présence de lois et avec l'intervention de l'État. Par exemple, une loi en faveur de l'égalité des sexes sur le marché du travail engendre une liberté positive pour la femme puisqu'elle ouvre davantage de voies à la femme. De même, une éducation gratuite permet aux plus démunis de meilleurs options de carrière.

Ces deux concepts de liberté définis, nous pouvons maintenant nous attaquer à la phrase choc : «la pornographie entraîne une diminution des libertés positives de la femme».

Je fais maintenant l'hypothèse que le citoyen est influencé d'une certaine manière par les messages qu'il reçoit. Ainsi, la liberté négative de la pornographie crée chez le consommateur mâle qui consomme de la pornographie des images de la femme exploitée sexuellement, de la femme esclave. L'audace des féministes, je suis sympathisant à certaines de leurs thèses, consiste à dire que ces images contribuent à diminuer socialement la femme. La femme est réduite à l'objet de désir, à l'objet de l'acte sexuel. Ainsi, au lieu d'être vue comme un individu à part entière, une importante fonction sexuelle suit la femme dans sa carrière.

Quand je lis que certaines filles trouvent «cool» de se prostituer, je me dis qu'il y a un terrible problème dans cette société. Certes, la pornographie n'est pas seule à blâmer. Toute une industrie de la mode est à réprimandée.

Trop longtemps les femmes ont été des produits de commerce (esclavage, exploitation sexuelle). L'égalité entre hommes et femmes ne naît pas simplement d'une reconnaissance officielle de la loi. Il y a des inégalités profondément enracinées dans notre société qui persistent. En ce sens, le discours féministe demeure toujours d'actualité. Même dans une simulation louable comme le JCM, il est possible d'entendre des conversations des hommes portant sur l'aspect physique de certaines participantes. Il y a tellement plus chez la femme (je l'espère) que des apparences.